



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le jeudi 7 mars 2024

## Communiqué de presse

### MALADIE d'AUJESZKY

#### Un foyer détecté dans un élevage porcin de Tarn-et-Garonne

Un foyer de maladie d'Aujeszky vient d'être confirmé ce 7 mars 2024 dans un élevage porcin du nord-ouest du département de Tarn-et-Garonne.

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale hautement contagieuse qui touche les suidés domestiques et sauvages (porcs et sangliers), et de façon accidentelle les carnivores et les ruminants. **Elle n'est pas transmissible à l'Homme.**

Elle se transmet principalement par voie directe lors de contacts rapprochés entre porcs ou sangliers infectés. Elle peut aussi se transmettre par voie indirecte, entre élevages par aérosol, via du matériel contaminé, ou encore par ingestion d'aliments à base de viande de porcs infectés.

Les signes cliniques évocateurs de la maladie d'Aujeszky sont les suivants :

- concernant les porcs reproducteurs : perte d'appétit, fièvre persistante, troubles de la reproduction (avortements en série, fœtus momifiés, morts-nés, retours en chaleur, retards ou absences de mises bas...) et troubles respiratoires ;
- concernant les porcelets en maternité ou en post sevrage : mortalité accrue avec fièvre et symptômes nerveux (démarche titubante, crises convulsives, tremblements, pédalages...);
- concernant les porcs charcutiers : perte d'appétit, fièvre persistante, troubles respiratoires (toux, symptômes respiratoires d'allure grippale..) et retards de croissance.

Chez les autres espèces pouvant être en contact direct ou indirect avec des suidés (chiens, chats, bovins, caprins, ovins, équins...) les animaux contaminés présentent généralement des signes nerveux (démangeaisons démentielles) et/ou une forte fièvre. La mort intervient inexorablement en 2 à 3 jours.

**Toute suspicion doit faire l'objet d'une déclaration, par l'éleveur ou son vétérinaire, à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne (DDETSPP).**

Pour éviter tout risque de diffusion du virus, le préfet de Tarn-et-Garonne a pris un arrêté de restriction des mouvements des suidés sortant du département de Tarn-et-Garonne.

Pour tous les acteurs de la filière, il s'agit de rester vigilants et de veiller à l'application la plus stricte des mesures de biosécurité pour empêcher le virus d'entrer dans les élevages via la faune sauvage et les activités humaines et éviter sa diffusion entre élevages.

**RAPPEL : La consommation de viande de porc ne présente aucun risque pour l'Homme.**

Contact :

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations - 05.63.21.18.70 / 05.63.22.82.00 (hors heures ouvrables)